Informations de base

2015/3039(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Mécanisme de résolution unique et Fonds de résolution bancaire unique: calcul des contributions ex ante, circonstances et conditions dans lesquelles le paiement des contributions ex post extraordinaires peut être partiellement ou totalement reporté

Complétant 2013/0253(COD)

Subject

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés		
Evénement	Référence	Résumé
Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
Publication du document de base non-législatif	C(2015)09016	
Annonce en plénière de la saisine de la commission		
Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		
	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois Publication du document de base non-législatif Annonce en plénière de la saisine de la commission Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois Publication du document de base non-législatif C(2015)09016 Annonce en plénière de la saisine de la commission Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil